



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Versailles



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Essonne

Division  
de l'Organisation  
Scolaire

Bureau  
DOS3

[ce.ia91.cejjurid@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.cejjurid@ac-versailles.fr)

Référence DOS/2017

Affaire suivie par  
Jean-Thierry BOHER  
01.69.47.84.53

Site internet  
<http://www.ac-versailles.fr/dsden91/>

Boulevard de France  
91012 Evry cedex

Evry, le 08 novembre 2017

NUMÉRO 5063		5 <sup>e</sup>
DGS	BURES SUR YVETTE	6 <sup>e</sup>
1 <sup>er</sup>	COURRIER ARRIVÉ LE	7 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>		8 <sup>e</sup>
3 <sup>e</sup>	28 NOV. 2017	3 <sup>e</sup> Régulé
4 <sup>e</sup>	ORIGINAL: URBA	CAB
SCO	ST	ENV
CUL	SPO	JEU
	COM	PM
	AD	URB
	MP	

632

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 02 octobre 2017, vous m'avez transmis pour avis, le projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), arrêté par délibération du conseil municipal le 25 septembre 2017.

Il ressort du dossier, que la révision du P.L.U. prescrite par le conseil municipal le 15 février 2016, permet à la commune de se doter d'un document d'urbanisme actualisé, autorisant la mise en œuvre des orientations d'aménagement et d'urbanisme définies par la commune.

Compte tenu des éléments transmis et de mon domaine de compétences, ce projet n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur académique,

Lionel TARLET

Monsieur Jean-François VIGIER  
Maire de Bures-Sur-Yvette  
Hôtel de ville  
45, rue Charles de Gaulle  
91440 Bures-Sur-Yvette